Marie Moret à monsieur Houdin, 14 mars 1900

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFamilistère de Guise, inv. n° 2005-00-122
Collation2 p. (364r, 365r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationFamilistère de Guise

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédaction14 mars 1900
Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)
DestinataireHoudin
Lieu de destinationGuise (Aisne) – Familistère, appartement n° 391

Description

RésuméMarie Moret souhaite rémunérer monsieur Houdin à hauteur de 0,50 F pour chaque article « Mouvement des assurances » et « État-Civil » qui paraissent dans *Le Devoir*. Elle informe son correspondant qu'elle charge Henri Buridant de lui remettre 4 F pour les articles parus depuis janvier 1900 et le prévient que le numéro de mars 1900 comprendra deux « État-Civil ». Elle prie son correspondant de remettre au plus vite à Henri Buridant l'« État-Civil » d'avril 1900 car le numéro est déjà en composition ainsi que le « Mouvement des assurances » de janvier 1900, non paru en raison d'un retard dans les écritures.
SupportLa fin de la lettre est copiée sur la partie gauche du folio 365 dont la partie

droite est occupée par la copie de la lettre de Marie Moret à Henri Buridant du 14 mars 1900.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Finances personnelles
Personnes citéesBuridant, Henri (1864-1927)
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54721?context=pdf

Nîmes, 14 mars 1900

Monsieur Houdin,

La rédaction des deux pièces publiées chaque mois dans le Devoir (Mouvement des assurances et état civil) occupant une part, si faible qu'elle soit, de votre temps, je vous prie de vouloir bien admettre que je règle désormais le prix de ce travail à raison, si vous le trouvez bien ainsi, de cinquante centimes pour chacun des deux documents.

J'informe de ma décision le Gérant du Devoir Monsieur Burdant, en le priant de vous transmettre avec la présente lettre quatre francs pour solde des huit documents publiés depuis Janvier dernier, soit 3 Mouv. d'assurance et 5 Etats-civils ; le Devoir de février contenant l'état-civil de deux mois ; et la même chose allant se répéter dans le Devoir de Mars courant.

C'est par erreur que j'ai livré l'état-civil de deux mois pour Mars ; car cette livraison va empêcher sans doute qu'un nouvel état-civil puisse me arriver à temps pour être inséré dans le numéro d'avril, dont la mise en composition va commencer.

Quoi qu'il en soit, je vous serai obligée, Monsieur, de remettre à Monsieur Burdant, mes-

tôt qu'il vous sera possible l'Etat-civil du mois courant et le Maut. des assurances de Janvier. Monsieur Buridant m'a dit que c'était par suite d'un retard dans les écritures (occasionné par la maladie d'un employé) que vous n'aviez pu livrer ce Mouvement en même temps que le dernier Etat-civil.

Je vous remercie à l'avance, Monsieur, de la vigilance que vous pourrez apporter à la livraison des documents en question ; et vous prie d'agréer mes civilités parfaites

Vve J. B. A. Gadin

n'avisais ; je vous envoie donc ce jour cent francs et vous prie de me donner prochainement l'état du compte.

Vous félicitons Madame Buridant et Marie de leur bonne remise en santé ; et toute la famille, j'compris Monsieur Fabre, envoie à vous et aux vôtres ses affectueuses pensées

Cordialement

M. Gadin

Vos meilleures amitiés s'il nous plaît aux personnes habituelles.